Image not found or type unknown

Régularisation par le travail

Par **Red1**, le **31/08/2013** à **16:52**

Bonjour,

Je suis un ancien étudiant en situation irrégulière. Je suis entré en France le 29 octobre 2002 avec un visa étudiant. J'ai obtenu 4 diplômes en France "Maitrise en chimie" ; "DEA en chimie" ; "Master en Risques industriels" et un "DU en ergonomie".
J'étais en statut étudiant jusqu' au 2010, puis j'ai passé en statut Scientifique jusqu au Mars 2013. Depuis ce temps je suis en situation irrégulière. Concernant ma vie professionnelle j'ai travaillé 3 ans autant qu'employé commercial dans un magasin d'alimentation et 2 ans autant qu'employé polyvalent dans une station de service et 3 ans autant que Chargé de Sécurité des systèmes. Je suis marié, ma femme a un titre de séjour Visiteur qui va bientot expirer ; et j'ai une fille de 11 mois née en France.
je suis associé avec un ami, on fait les marchés. Est ce que avec une promesse d'embauche autant que vendeur ma situation peut etre régularisée?
Ou bien,
Une autre personne travaillant dans le bâtiment m'a proposé un poste de chef de chantier, un CDI de 25 heures par semaine.
A votre avis, Parmi ces deux propositions, laquelle je peux accepter pour pouvoir régulariser ma situation ?
Un CDI à temps partiel est il suffisant ?
Enfin, étant présent en France depuis plus que 10 ans est ce que je suis expulsable?
Merci.

Par **Calou0**, le **03/09/2013** à **09:48**

Bonjour,

Vous pouvez déposer un dossier de 10 ans à la préfecture et y joindre en outre une promesse d'embauche.

Vous avez de grandes chances d'être régularisé.

Par contre il est important de bien monter votre dossier et de le déposer sur de bonnes bases juridiques.

N'hésitez pas à contacter le cabinet si vous avez besoin de plus d'informations

Bien cordialement,

Pascale LAPORTE
Avocat à la Cour

tél : 01 43 98 95 32

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés